

VOUS SEREZ PEUT-ÊTRE SURPRIS DE SAVOIR QUE...!

VOICI QUELQUES CONDITIONS MÉDICALES QUI SONT COUVERTES PAR L'ASSURANCE VIE **SANS EXIGENCE MÉDICALE** DU PLAN DE PROTECTION DU CANADA.



CANCERS non-agressifs

Plus de 12 mois se sont écoulés depuis la fin des traitements et la personne est considérée en rémission.



Thyroïde



Os



Foie



Vessie



Rein



Prostate



TROUBLES CARDIAQUES

Âgée de 55 et plus avec une maladie coronarienne diagnostiquée depuis plus de 2 ans.

Crise cardiaque, pontage coronarien, insertion de stent



SANS EXIGENCE MÉDICALE
PROTECTION ALLANT JUSQU'À 500 000 \$

PAS DE QUESTIONS DE PRÉ-QUALIFICATION.
DE QUESTIONS CONCERNANT L'INVALIDITÉ.

SCLÉROSE EN PLAQUES



DIABÈTE

sans dépendance à l'insuline
Âgées de plus de 30 ans.

- ✓ Les paiements commencent le deuxième mois*
- ✓ Sans aiguilles, sans rapports du médecin, sans examens médicaux
- ✓ Simple et direct
- ✓ Pour les 18 à 80 ans



VOUS ÊTES DIFFICILEMENT ASSURABLE ? VOUS POUVEZ ÊTRE COUVERT !

Pour les détails ou une cotation sans engagement :

www.ppcquebec.ca

PLAN DE PROTECTION DU CANADA et le logo sont des marques de commerce de Plan de protection du Canada. Utilisées sous licence. Souscrit par Foresters, compagnie d'assurance vie.

* Applicable pour les plans à paiements mensuels seulement.

INGRPH-AC_HardToInsure-F_1117